Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1025

Artikel: 700ème : la Suisse, mon affaire

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020655

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

700^{ÈME}

La Suisse, mon affaire

(jd) Fâché l'ami Meienberg! Fâché contre tous les esprits de gauche comme de droite qui évoquent froidement la disparition de la Suisse. L'écrivain et historien alémanique s'en prend vertement à eux tous dans le manifeste «Sauvez la Suisse, coûte que coûte» publié par la Weltwoche (10 janvier 1991): Ernst Mühlemann, conseiller national radical et directeur à l'UBS — «La suppression de la Suisse est du domaine du possible»; le directeur de la TV alémanique qui voit parfaitement la Romandie se fondre dans la France et le Tessin dans l'Italie; le philosophe Hans Saner — «C'est la fin de ce pays»; la pseudo-gauche qui trompette à l'envi son slogan «700 ans ça suffit !»; le correspondant du Spiegel pour qui la Suisse a perdu sa raison d'être et n'en a pas trouvé de nouvelle; l'éditeur du grand journal allemand Die Welt qui qualifie la Suisse de «diviseur d'Etat».

Arnold Koller moins mauvais que Helmut Kohl

L'auteur de Reportages en Suisse et de plusieurs études historiques peu tendres pour l'image officielle du pays tient à la pérennité de l'Helvétie, avec un autre visage certes, mais autonome et diverse et maintenant l'expression directe de la volonté démocratique. L'Allemagne fédérale lui fait horreur qui a pu englober l'ancienne RDA sans même un vote populaire, tout comme l'idée que les régions linguistiques de la Suisse pourraient rejoindre les grandes puissances voisines, une hypothèse qui rappelle désagréablement les plans de l'Europe fasciste. Un démembrement qui conduirait tout droit à la marginalisation des différentes parties du pays. Et puis Arnold Koller est moins mauvais que Helmut Kohl et notre système plus facilement contrôlable.

La crainte de la domination allemande sur l'Europe conduit Meienberg à préconiser que les Alémaniques se rapprochent vigoureusement de la Suisse latine, de manière à ce que notre pays, avec la France, l'Italie et l'Espagne, puisse faire contrepoids à «l'impérialisme économique teuton». Concrètement, que les écoliers d'outre-Sarine apprennent le français et l'italien, que les écrivains alémaniques écrivent des livres qui donnent lieu à controverse dans tout le pays et contribuent ainsi à relier les régions linguistiques, que les étudiants soient contraints d'effectuer une partie de leurs études dans une autre région, de même pour la formation professionnelle des journalistes. Meienberg va même jusqu'à proposer l'élection populaire d'un président de la Confédération aux compétences étendues, pour obliger les candidats à faire campagne dans tout le pays, à se faire connaître et accepter, et ainsi resserrer le lien politique entre les régions.

Retour d'exil

Coïncidence ? Dans le même temps ou presque (*Die Weltwoche*, 13 décembre 1990) un jeune écrivain alémanique annonce son retour au pays réel. Hansjörg Schertenleib, militant actif du mouvement des jeunes en 1980 à Zurich, a

vécu douloureusement le refus du dialogue et la réaction sèche et parfois même brutale des autorités: «Une ville, un pouvoir qui venaient à moi le plus souvent sous la forme de policiers matraqueurs, ne permettaient pas de s'identifier, de reconnaître une patrie.» D'où l'exil dans la littérature, le retrait dans les amitiés et l'expression artistique et le refus de l'engagement politique et social.

Dix ans plus tard Schertenleib vit la crise de l'Etat suisse — «Kopp, Shakarchi, fiches, P26» — comme une crise du rapport qu'il entretient avec son pays. Et il s'annonce rentrant, sans savoir très précisément quelles formes prendra son engagement. «La Suisse en effet doit être défendue. Pas tant contre l'extérieur que contre l'intérieur, contre ceux tout à l'intérieur, ceux qui sont au centre du pouvoir. Lors de l'été chaud de 1980, nous nous sommes laissés mettre de côté, nous avons pris congé de ce pays qui doit pourtant être aussi le nôtre. Je suis de retour. Car ce pays nous appartient à nous aussi et pas seulement aux autres.»

NATURALISATIONS

Le moment d'être ouvert

(pi) La naturalisation des étrangers est avant tout l'affaire des cantons; le passeport suisse n'est en effet délivré qu'après l'obtention du droit de cité cantonal et communal, sauf pour certains cas précis où une décision fédérale suffit. Et on ne s'est généralement pas privé, à chaque échelon, de faire valoir ses prérogatives. Ainsi dans le canton de Vaud les postulants doivent-ils être entendus par une commission du Conseil communal de leur commune de résidence, puis par une commission du Grand Conseil, la décision finale revenant aux deux législatifs. Cette manière de procéder montre bien que la citoyenneté suisse ne s'obtient pas lorsque certaines conditions objectives sont remplies (durée de séjour, naissance sur sol suisse, etc), mais se mérite par la réussite d'un examen de passage.

Devant modifier la loi sur le droit de cité vaudois pour l'adapter au droit fédéral, le Conseil d'Etat fait un très modeste pas dans la bonne direction. Il substitue en effet à «l'assimilation» des us et coutumes vaudois «l'intégration» à la communauté vaudoise comme une des conditions subjectives nécessaires à l'obtention du droit de cité. Mais surtout, il propose de s'arroger le droit de décision (en lieu et place du Grand Conseil) pour les jeunes de la deuxième génération ayant accompli toute leur scolarité obligatoire en Suisse et au bénéfice d'un permis d'établissement. En clair, il n'y aurait donc pour ces candidats plus qu'une audition et une décision communale, le Conseil d'Etat statuant sur cette base.

Tout le monde au même tarif

Il faut naturellement saluer cette simplification, mais il faut aussi s'étonner de son manque d'audace. Il serait parfaitement justifié de se contenter de la procédure communale pour l'ensemble des candidats au passeport suisse qui répondent aux exigences fédérales (durée du séjour notamment). Un pas de plus pourrait même être franchi par le renoncement à tous les critères subjectifs, tels que l'intégration à une communauté. Un certain nombre d'années passées en Suisse, l'absence de poursuites pé-